

Démarche	: Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)
Organisme	: Direction des migrations et de l'intégration / Préfecture du Rhône

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Demande d'un rendez-vous afin de renouveler un titre de séjour annuel ou pluriannuel ou un visa long séjour valant titre de titre de séjour (VLS-TS) - Hors démarches ANEF

***** Vous devez être domicilié dans le Rhône*****

Vous pourrez utiliser cette téléprocédure uniquement si vous résidez effectivement dans le département du Rhône. Les usagers résidant dans les autres départements ou à l'étranger sont invités à solliciter la préfecture ou l'ambassade de leur lieu de résidence.

→ Qui est concerné par cette démarche ?

ATTENTION : les usagers dont la demande relève d'une démarche en ligne (ANEF) ne sont pas concernés par ce formulaire.

Cette démarche est destinée uniquement aux usagers souhaitant :

- renouveler leur titre de séjour temporaire (1 an) ou pluriannuel
- solliciter un changement de statut
- obtenir un 1er titre de séjour valable 10 ans (SAUF accès de plein droit à la carte de résident en qualité de Parent d'enfant français - Conjoint de français - Conjoint et enfant bénéficiaire du regroupement familial > pour ces motifs, le dépôt se réalise sur la plate-forme ANEF)

Pour toutes les demandes listées ci-dessous (sauf si votre titre de séjour est expiré depuis plus de 9 mois-> dans ce cas poursuivre sur cette page) , le dépôt se réalise sur la plate-forme numérique des étrangers en France ANEF au lien suivant :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- renouvellement d'une carte de séjour valable 10 ans
- réfugié, apatride et protégé subsidiaire, et membre de leur famille
- étranger malade
- étudiant
- passeport talents
- visiteur
- famille de français : conjoint de français, parent d'un enfant français, descendant de français
- enfant et conjoint au titre du regroupement familial
- citoyen UE/EEE/Suisse et membre de leur famille
- saisonnier
- né en France
- demande de duplicata
- demande de changement d'adresse

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

- bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- victime de la traite des êtres humains
- confié à l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans.
- document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

→ Quand solliciter le rendez-vous ?

Entre 4 mois et 2 mois avant l'expiration de votre titre de séjour.

→ Comment se déroule cette démarche :

- 1) remplissez le formulaire et transmettez toutes les pièces justificatives demandées ;
- 2) la préfecture vous contactera pour vous indiquer les suites données à votre dossier.

→ Le jour du rendez-vous :

Le jour du rendez-vous vous devrez produire les originaux de l'ensemble des documents exigés pour le dépôt de votre demande. Votre dossier devra être complet sinon il pourra être refusé et vous devrez alors reprendre rendez-vous.

En fonction de votre situation, suivez ce lien pour obtenir la liste des pièces à fournir :

[→ Délais de traitement](https://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Informations-generales>Liste-des-pieces</p></div><div data-bbox=)

Le délai de traitement de votre demande de rendez-vous peut-être supérieur à 8 semaines.

Dans l'attente de la confirmation de votre rendez-vous, il est inutile de soumettre un nouveau formulaire, une seule demande par usager sera traitée.

SITUATION ADMINISTRATIVE EN FRANCE

Numéro étranger

10 chiffres

Exemple : 6901234567 ou 9912345678

Date d'expiration de votre titre de séjour

- Si vous avez obtenu une attestation de prolongation d'instruction (ADP / API) ANEF à la suite de votre titre de séjour il faut mettre la date d'expiration de cette attestation
- Votre dossier doit-être déposé entre 4 et 2 mois avant l'expiration.
- Attention : Si votre titre de séjour est expiré depuis plus d'1 an (3ans si vous avez une carte de 10 ans) vous devez déposer une 1ère demande, cette demande sera clôturée.

VOTRE IDENTITÉ ET VOS COORDONNÉES

Date de naissance

Format JJ/MM/AAAA

Nationalité

Adresse complète

Vous devez sélectionner l'adresse dans le menu déroulant. Ne pas saisir manuellement le code postal.

Numéro de téléphone

J'atteste sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie, même si mon pays d'origine l'autorise.

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur avoir connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

NATURE DU TITRE SOLICITÉ

Motif de votre demande de titre de séjour

Si vous ne trouvez pas le motif correspondant à votre situation, vous devez déposer votre demande sur le site :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Accompagnant d'un étranger malade
- Brexit
- Entrée avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- Entrepreneur/profession libérale
- Étranger victime de soumission à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine
- Jeune au pair
- PACS avec un ressortissant français
- Liens personnels et familiaux
- Salarié (CDI)
- Travailleur temporaire (CDD, Intérim, autres contrats de courte durée)
- Salarié détaché ICT (et membre de famille)
- Scientifique Chercheur algérien et conjoint
- Stagiaire (avec convention de stage)
- Talent – profession médicale et de la pharmacie
- Je relève d'une démarche ANEF mais mon titre de séjour est expiré depuis plus de 9 mois

Précisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je suis parent d'un enfant malade

J'accompagne un adulte malade

Date d'entrée en France

Date du PACS

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Votre situation professionnelle actuelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- J'occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de ma dernière autorisation de travail
- J'ai commencé un nouvel emploi
- Je n'occupe plus d'emploi

Précisez le motif de votre demande de titre de séjour

Uniquement si votre titre de séjour est expiré depuis plus de 9 mois, hors bénéficiaires d'une protection internationale.

Exemples : "conjoint de français", "parent d'enfant français", etc

!\\ Attention : Votre si votre titre de séjour est expiré depuis plus d'1 an pour une carte temporaire ou pluriannuelle ou depuis plus de 3 ans pour une carte de résident vous devez solliciter une nouvelle première demande de titre de séjour.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Vie Privée et Familiale - Regroupement familial et attaches fortes avec la France
- Vie Privée et Familiale - Famille de Français
- Vie Privée et Familiale - public vulnérable et étranger malade
- Étudiant
- Passeport talent
- Saisonnier
- Visiteur
- Carte de résident

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Preuves des démarches entreprises depuis l'expiration de votre titre de séjour

Récépissé, Attestation de prolongation, échanges avec le centre de contact citoyen (CCC), échanges avec la préfecture...

Explication du retard de dépôt

Précisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je suis scientifique chercheur
- Je suis conjoint d'un scientifique chercheur

Précisez (salarié ICT ou membre de famille)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je suis salarié ICT
- Je suis membre de famille d'un salarié ICT

Êtes-vous actuellement inscrit à une formation en alternance ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Précisez le type de contrat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Apprentissage

Professionnalisation

Précisez si votre demande concerne un renouvellement ou un changement de statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je demande le renouvellement de mon titre de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Je demande un changement de statut vers le titre de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Poursuite d'activité ou nouvelle activité depuis la délivrance du précédent titre de séjour

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je poursuis mon activité

J'ai changé d'activité

Précisez la nature de votre activité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Profession commerciale/industrielle ou artisanale

Activité libérale Réglementée (avocats, architectes, ...)

Activité libérale non réglementée

J'atteste sur l'honneur n'exercer en France aucune activité professionnelle soumise à autorisation

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PIÈCES À JOINDRE POUR TOUTE DEMANDE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Passeport - page relative à l'identité (ou à défaut, autres justificatifs de nationalité : attestation consulaire avec photo, carte d'identité, carte consulaire, ...)

Joindre également les pages tamponnées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier titre de séjour obtenu

Joindre une copie recto/verso de votre carte de séjour, ou votre visa de long séjour valant titre de séjour accompagné de l'attestation de validation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

À votre nom ou à celui de votre hébergeant :

Facture d'électricité, de gaz, d'internet, assurance habitation ou quittance de loyer non manuscrite (NB : les quittances entre particuliers ne sont pas acceptées)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement datée et signée

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si vous êtes hébergé(e) : carte d'identité ou carte de séjour de votre hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Récépissé de dépôt de plainte comportant la mention de l'infraction définie à l'article 225-14 du code pénal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de présence continue en France depuis la délivrance de votre dernier titre de séjour

Le séjour doit être justifié par au moins un document pour chaque année.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de non dissolution du PACS de moins de 3 mois

Ou extrait d'acte de naissance du ressortissant français de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte d'identité ou passeport de votre partenaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de la communauté de vie : documents permettant d'établir la communauté de vie depuis le début de celle-ci : 1 justificatif par trimestre

bail de location aux deux noms, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration sur l'honneur conjointe attestant de votre vie commune

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France

Conjoint, enfants, concubin ou partenaire pacé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de l'insertion dans la société française au cours de l'année précédente

Attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs récents du maintien des liens matrimoniaux et filiaux en France depuis la délivrance du titre de séjour précédent

extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois, acte de naissance enfant...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille

Copie recto-verso de chaque carte de séjour ou de chaque carte nationale d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat d'alternance

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de travail délivrée à votre employeur ou justificatifs de la poursuite de la formation professionnaliste si vous avez été placé auprès de l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans

CERFA n° 15187*02 si délivrée avant avril 2021 ou autorisation de travail dématérialisée.

La demande d'autorisation de travail doit-être effectuée avant la demande de rendez-vous car elle devra être présentée lors du dépôt de la demande de titre de séjour. Les employeurs déposent leur demande via le service en ligne ci-après : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation employeur

Élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur concernant le salarié avant la demande de renouvellement du titre de séjour

ou attestation d'activité

ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargeable sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Vos 3 dernières fiches de paies obtenues

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation du précédent employeur destinée à France Travail justifiant la rupture du contrat de travail

En cas de demande de changement de statut étudiant à salarié, joindre votre dernier diplôme obtenu ou votre dernier relevé de notes.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis de situation individuelle établi par France-Travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention de stage et avenant le cas échéant

En cas d'avenant : joindre également l'avenant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le stage a lieu

Avis sur la convention de stage. En cas d'avenant à la convention de stage, joindre obligatoirement l'avis de la plateforme sur l'avenant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire CERFA n°15619*01 renseigné par le représentant de l'entreprise qui accueille l'étranger en France qui précise les fonctions d'encadrement et d'expertise exercées avec la qualification prévue dans la classification de la convention collective ou l'accord collectif applicable dans l'établissement d'accueil en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour ou visa long séjour du salarié détaché ICT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Acte de mariage ou justificatif du lien de filiation avec le salarié détaché ICT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention conclue entre le jeune au pair et la famille d'accueil (CERFA n°15973*01)

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'affiliation à l'assurance maladie

Couvrant la durée de votre séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis sur la viabilité économique de l'activité rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé ou en cours

Informations : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60781>

Lien démarche : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/immiproussager/#/authentification>

!\\ Aucun autre document ne sera accepté.

Prévu au titre de l'article R.421-9 du CESEDA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation d'exercice , ou inscription à l'ordre concerné de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise de moins de 3 mois

Kbis récent de moins de trois mois, ou pour les professions libérale une avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE (à télécharger sur le site : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation d'affiliation à l'URSSAF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité

Exemples : Chiffre d'affaire, attestation expert comptable, ou Bilan

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif des ressources

attestation bancaire, relevés de compte, avis d'imposition de moins d'un an

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de droit à la sécurité sociale

à télécharger sur : <https://www.ameli.fr>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Informations concernant l'étranger malade : confirmation de dépôt ANEF, ou carte de séjour en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif du lien familial avec le malade

Acte de mariage, acte de naissance, etc

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaire)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Acte de naissance de l'enfant malade

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de nationalité de l'enfant malade

Passeport - page relative à l'identité (ou à défaut, autres justificatifs de nationalité : attestation consulaire avec photo, carte d'identité, carte consulaire, ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de prise en charge du mineur (entretien et éducation)

Résidence habituelle et commune avec le mineur, acquittement de tous frais relatifs au mineur (frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents ayant justifié la délivrance de votre dernier titre de séjour

Si votre titre est expiré depuis plus de 9 mois, justificatifs à joindre en fonction de votre demande de titre de séjour.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tous vos certificats de scolarité ou attestations d'inscription depuis votre entrée en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tous vos relevés de notes depuis votre entrée en France

Êtes-vous hébergé(e) à titre gratuit?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justification de moyens d'existence suffisants (Ressources)

Les ressources mensuelles doivent être au moins égales à 615 euros par mois.

Merci de joindre un justificatif de vos ressources parmi les documents suivants :

- Si vous travaillez : vos trois dernières fiches de paie

- Si vous êtes pris en charge par un tiers : la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge financièrement et une attestation sur l'honneur datée et signée de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615 euros par mois.

ou

la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge financièrement et une attestation bancaire de la programmation de virements réguliers sur votre compte

- Si vous êtes boursier : une attestation de bourse pour l'année en cours

- Une attestation bancaire de solde créditeur suffisant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Joindre la convention de votre conjoint si vous n'êtes pas le scientifique chercheur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour ou visa long séjour de votre conjoint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Acte de mariage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 5 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation employeur - formulaire à compléter par l'employeur

ATTENTION : Le titre TPMP est dédié aux étrangers recrutés pour occuper un emploi consistant en l'exercice, en France, de l'une des professions mentionnées aux articles L. 4111-1 et L. 4221-1 du code de la santé publique (CSP), à savoir, exclusivement :

- médecin (L. 4111-1 CSP) ;
- chirurgien-dentiste (odontologie) (L. 4111-1 CSP) ;
- sage-femme (maïeutique) (L. 4111-1 CSP) ;
- pharmacien (L. 4221-1 CSP).

Toute demande concernant une autre profession sera clôturée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Décision d'affectation du ministre chargé de la santé ou, sur délégation, du directeur général du Centre national de gestion (CNG) / Ou Autorisation d'exercer du ministre de la santé, ou, sur délégation de l'autorité compétente désignée par décret en Conseil d'Etat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Certification linguistique ou diplôme attestant d'un niveau B1 en langue française - Carte de Résident

Obligatoire en cas de demande de carte de résident :

diplôme ou certification selon les arrêtés INTV2536139A et INTV2536147A du 22 décembre 2025, permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues,

Sauf pour les demandeurs âgés de plus de 65 ans ou pour les ressortissants algériens

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Certification linguistique ou diplôme attestant d'un niveau A2 en langue française - Carte de séjour pluriannuelle

Obligatoire en cas de demande d'une première carte de séjour pluriannuelle :

diplôme ou certification selon les arrêtés INTV2536139A et INTV2536147A du 22 décembre 2025, permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues,

Sauf pour les demandeurs âgés de plus de 65 ans ou pour les ressortissants algériens

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de réussite à l'examen civique.

Obligatoire en cas de première demande de carte de séjour pluriannuelle ou de carte de résident.

Informations à l'adresse : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18713>

Sauf pour les demandeurs âgés de plus de 65 ans ou pour les ressortissants algériens.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- 4 derniers avis d'impôts

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

Obligatoire en cas de demande de carte de résident.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

12 dernières fiches de paies

Obligatoire en cas de demande de carte de résident.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'assurance-maladie

Obligatoire en cas de demande de carte de résident :
carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance-maladie / sécurité sociale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat d'Intégration Républicaine (C.I.R.)

Obligatoire si vous sollicitez une carte de séjour pluriannuelle.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche de renseignements à compléter

à remplir et joindre à votre demande. Vous devrez également l'apporter signée le jour du rendez-vous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Cursus étudiant à compléter

Déclaration / Commentaire

Par exemple : naissance d'un enfant, mariage, divorce, etc
Justificatif à joindre ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif(s) à la suite du champ "Déclaration / Commentaire"

Acte de naissance, acte de mariage, jugement de divorce, etc

Informations relatives à la protection des données

J'ai pris connaissance du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- Principe et cadre juridique

La Préfète du Rhône collecte et traite les données personnelles des usagers dans le cadre de la démarche simplifiée « Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel» avec confidentialité et sécurité, et dans le respect des réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables;

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016;;
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés »), modifiée.

- Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la Préfète du Rhône.

- Les finalités du traitement

Le traitement a pour finalité de recenser toutes les demandes de rendez-vous de « Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel » pour ressortissants étrangers relevant de la préfecture du Rhône dans un outil unique.

Renouvellement d'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel - (hors démarches ANEF)

- La base juridique du traitement

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le préfet du Rhône (RGPD – article 6(1)e).

- Les personnes concernées

Les personnes concernées par le présent traitement sont les usagers de la préfecture du Rhône.

- Les données collectées

Les données collectées sont: civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, nationalité, numéro étranger.

- Origine des données personnelles collectées

Les données personnelles sont collectées directement auprès de l'usager, lorsque celui-ci remplit le formulaire sur le site demarches-simplifiees.fr.

- Caractère obligatoire du recueil des données

Les Champs suivis d'un astérisque (*) sont nécessaires au traitement et au suivi des demandes.

En cas de non fourniture par l'usager de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter sa demande.

- Les destinataires des données

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données:

• les agents de la préfecture du Rhône affectés à la direction des migrations et de l'intégration.

Tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par la DINUM n'est effectué que sur la base d'instructions documentées de l'Administration ou afin de satisfaire à une exigence spécifique du droit de l'Union ou du droit de l'État membre à laquelle la DINUM est soumise et s'effectue conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679.

- Prise de décision automatisée

Le traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée.

- La durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées 12 mois et sont ensuite supprimées.

- Sécurité des données

Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

- Droits des personnes

Conformément au cadre juridique en vigueur, les usagers disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles.

Pour toute information ou exercice de leurs droits, les usagers peuvent s'adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône, de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône et du Secrétariat Général Commun du Rhône (uniquement pour les fonctions support); au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse: pref donnees-personnelles@rhone.gouv.fr en joignant une copie de leur pièce d'identité.

Conformément à l'article 21 du RGPD, les usagers ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données les concernant, en justifiant de raisons tenant à leur situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

- Réclamation

Ce traitement de données à caractère personnel est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'Intérieur;

Délégué ministériel à la protection des données – ministère de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

Pour toute réclamation, les usagers peuvent s'adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL);

• en ligne: : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

• ou par écrit: : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Cochez la mention applicable

Oui

Non